

07

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DU PRIX D'ART ROBERT SCHUMAN

La 9^{ème} édition du « Prix d'Art Robert Schuman » se déroule du 28 novembre 2009 au 3 janvier 2010, en l'Église des Trinitaires, Saint-Pierre-aux-Nonnains, mais aussi dans la Galerie de l'École Supérieure d'Art de Metz Métropole et au Centre d'art contemporain Faux Mouvement. Ce prix interrégional et transfrontalier est remis tous les deux ans dans une des quatre villes du réseau Quattropôle, à savoir, Luxembourg, Sarrebruck, Trèves et Metz.

Depuis 1991, les quatre villes Quattropôle attribuent tous les deux ans, à tour de rôle, une récompense au Lauréat du Prix d'Art Robert Schuman. Chaque ville nomme un expert chargé de sélectionner quatre artistes plasticiens. Ces derniers présentent jusqu'à cinq travaux à un jury indépendant de huit membres chargés de désigner le lauréat auquel le prix sera remis lors du vernissage. Tous les travaux sont par ailleurs exposés.

Conformément aux principes retenus par les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves, lors de la création de ce Prix, il est proposé de verser une somme totale de 10 000 euros au Lauréat du Prix d'Art Robert Schuman 2009, retenu par le jury du Prix. Pour mémoire, le prix est composé d'une participation financière des quatre villes du QuattroPole, soit 2 500 euros chacune.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DU PRIX D'ART ROBERT SCHUMAN

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 24 novembre 2009,

DÉCIDE

- de verser la somme de 10 000 € au Lauréat du Prix d'Art Robert Schuman 2009. Les villes de Luxembourg, Trèves et Sarrebruck seront sollicitées à hauteur de 2 500 euros chacune, pour leur participation respective à cette récompense.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles ou conventions se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE